

Atelier n°4

Familles recomposées et droits du survivant : savoir liquider pour anticiper



FAMILLE - PATRIMOINE

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : ●●●○

DURÉE : 7 heures de formation

PUBLIC CONCERNÉ : notaires, Clercs, collaborateurs

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses).

Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 5 juin 2026.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Savoir déterminer les droits légaux du conjoint survivant
- Savoir imputer les libéralités entre vifs et à cause de mort, notamment au profit du conjoint survivant
- Résolution de cas pratiques

PÉDAGOGIE : Sébastien RICHARD, Juriste consultant et Animateur de formation du CRIDON LYON

Programme

Matin 9h00-12h30

Le survivant non marié : concubin ou partenaire

- Des droits légaux minimes ou inexistants
- Libéralités en usufruit : difficultés liquidatives
- Comment concilier les droits du survivant et ceux des héritiers réservataires

PAUSE DEJEUNER 12h30-13h30

Après-midi 13h30-17h00

Le conjoint survivant

- Comment calculer ses droits légaux en propriété ?
- L'application du droit viager au logement
- Le traitement des libéralités consenties au conjoint survivant
 - les différentes libéralités à cause de mort : pour une meilleure rédaction
 - le traitement des libéralités : la combinaison des quotités disponibles
- L'autre modalité de protection : préciputs et attributions de communauté
 - liquidation de la succession en présence d'un avantage matrimonial